

planter des boutures de : *BOUTURER des saules, des oliviers, des cierges, des cactus.*

BOULES (Guillaume), naturaliste anglais. V. BOWLES.

BOUVANTE, bourg de France (Drôme), arrond. et à 56 kilom. E. de Valence; 826 h. Bois, fourrages, élevage de bestiaux sur les montagnes. Les environs de Bouvante offrent des curiosités naturelles bien intéressantes : c'est d'abord la chute de la Bourne au Saut-de-la-Truite, dans la vallée de la Bouvante; le banc de rochers d'où elle tombe est si élevé, l'eau se divise tellement dans sa chute, que le vent l'enlève presque entièrement et la rejette en pluie fine sur la montagne voisine. Non loin de là, on voit la perte de la rivière de Lionne, qui s'engouffre dans un précipice d'une grande profondeur; les restes d'un ancien couvent de chartreux.

BOUVARD s. m. (bou-var — dim. du lat. *bos, bovis*, bœuf). Techn. Marteau qui servait à frapper les monnaies avant l'invention du balancier.

BOUVARD (Charles), médecin français, né à Montoire, près de Vendôme, en 1572, mort en 1658. Il passa pour très-habile dans son art, fut nommé professeur au Collège de France, surintendant du Jardin des Plantes et premier médecin de Louis XIII, à qui, dit-on, il fit prendre deux cents médecines, autant de lavements et qu'il fit saigner quarante-sept fois dans l'espace d'une seule année. Il était d'un caractère très-impérieux, prétendait régenter la Faculté et interdisait les thèses qu'on y voulait soutenir quand elles étaient contraires à ses opinions. On lui doit : *Historie hodierna medicinae rationalis veritatis*, *hoy, περιεπαικτος ad rationales medicos*; *Description de la vie, de la maladie et de la mort de la duchesse de Mercœur*.

BOUVARDIE s. f. (bou-var-di — de *Bouvard*, naturaliste). Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées et de la tribu des cinchonées, comprenant une douzaine d'espèces, qui croissent au Mexique, et dont plusieurs sont cultivées dans nos serres.

BOUVART s. m. (bou-var — dim. du lat. *bos, bovis*, bœuf). Comm. Nom donné aux jeunes taureaux dans le commerce des cuirs verts d'Amérique.

BOUVART (Michel-Philippe), célèbre médecin, né à Chartres en 1717, mort en 1787, vint à Paris en 1736, entra à l'Académie des sciences en 1743, fut nommé professeur à la Faculté de médecine en 1747, et bientôt après au Collège de France. En 1768 et 1769, il reçut des lettres de noblesse et le cordon de Saint-Michel, après avoir néanmoins refusé la place de premier médecin du roi. D'une humeur brusque et hautaine, Bouvart se créa beaucoup d'ennemis, et il eut le tort de porter ces défauts dans sa polémique, lorsqu'il avait déjà le bon droit contre lui. Ainsi, il se montra l'adversaire de l'inoculation, par un sentiment d'hostilité contre le fameux Tronchin, qui la préconisait. A l'article *BORDEU*, nous avons dit de quelle animosité il poursuivit le précurseur de Bichat, et rapporté le mot cruel par lequel Michel Bouvart accueillit la nouvelle de sa mort. Ces faits suffisent pour faire connaître le caractère du personnage. Bordeu, il faut le dire, employait quelquefois les mêmes armes à l'égard de son adversaire. Dans ses cours publics de chimie, qui étaient très-sui-vis, il arrivait chaque année à une partie de son cours où, à propos d'un gaz, le nom du médecin Bouvart était tout naturellement amené suivi de ces mots : « Cet assassin, qui a tué mon frère que voilà. » Et, en prononçant ces mots, il désignait du doigt son frère, qui lui servait de préparateur, et que Bouvart avait traité dans une maladie. Bouvart avait cependant un caractère généreux. Ayant été, un jour, appelé près d'un banquier dont les autres médecins n'avaient pu deviner la maladie, il comprit que la crainte d'une ruine imminente était la cause de tout le mal, et il s'en alla en laissant sur la cheminée un billet de 30,000 fr. en guise d'ordonnance; le remède eut un effet tellement prodigieux que, dès le lendemain, le malade était guéri. On doit à Bouvart : *Examen d'un livre qui a pour titre : T. Tronchin de colica pictorum* (1758), anonyme; *Lettre d'un médecin de province à un médecin de Paris* (1758); *Mémoire à consulter contre les héritiers de la marquise d'Ingreville* (1764); *Consultations contre la légitimité des naissances prétendues tardives* (1765); *De dignitate medicinae* (1747); *De experientia et studiis necessitate in medicina* (1747). Senac a publié un résumé de ses leçons au Collège de France, sous le titre : *De recondita febrium intermittentium tum remittentium natura* (Amsterdam, 1759), anonyme.

BOUVART (Alexis), astronome français, né dans le Faucigny en 1767, mort en 1843, se livra avec passion à l'étude des mathématiques et de l'astronomie. Par la double influence de ses titres incontestables et de Laplace, qu'il avait aidé dans les calculs relatifs à la *Mécanique céleste*, il devint successivement membre du bureau des longitudes, de l'Académie des sciences, et directeur de l'Observatoire. On lui doit de *Nouvelles tables des planètes Jupiter et Saturne* (1808), la découverte de huit comètes et le calcul de leurs éléments paraboliques, ainsi que des observations très-ingénieuses sur les perturbations d'Uranus, qu'il attribuait à une planète encore in-

connue, hypothèse que M. Leverrier confirma pleinement en 1846 par la découverte de la planète Neptune.

BOUVEAU s. m. (bou-vo). Galerie à large section, où se centralise le roulage d'une mine.

BOUVEAU s. m. (bou-vo — dim. du lat. *bos, bovis*, bœuf). Zootechn. Jeune bœuf. || On dit aussi *BOUVELLET*.

BOUVELLES. V. BOUELLES.

BOUVEMENT s. m. (bou-ve-man — rad. *bouvet*). Techn. Rabot à taillant sinués, qui sert à pousser les moulures. || Moulure en portion de cercle faite par le bouvement.

BOUVENOT (Pierre), magistrat français, né à Arbois en 1746, mort en 1833. Il fut d'abord avocat à Besançon, fut élu membre de l'Assemblée législative en 1791, puis placé à la tête de l'administration départementale du Doubs. Destitué et incarcéré pour ses opinions modérées, il eut le bonheur d'être renvoyé absous par le tribunal révolutionnaire. Plus tard, il fut appelé à présider le tribunal de 1^{re} instance d'Arbois, et, destitué en 1814, il fut, en 1820, nommé de nouveau président à Lons-le-Saunier.

BOUVENOT (Louis-Pierre), prêtre, puis médecin français, frère du précédent, né à Arbois en 1756, mort à Sens en 1830. Après avoir suivi la carrière des armes, il se fit prêtre, devint vicaire de Saint-Jean-Baptiste à Besançon, puis grand vicaire de l'évêque métropolitain constitutionnel de l'Est. Arrêté sous la Terreur, il parvint à s'échapper, vint à Paris chez son ami Corvisart, qui l'engagea à étudier la médecine, quoiqu'il eût alors près de quarante ans. Quelques années plus tard, il se fit recevoir docteur, et après la mort de Corvisart, se retira à Sens, où il se fit une nombreuse clientèle. Il a fourni quelques articles au *Dictionnaire des sciences médicales*. Il avait soutenu pour le doctorat une thèse, qui fut remarquée des praticiens, et qui avait pour titre : *Recherches sur le vomissement*, etc. (1800), in-80.

BOUVENS (l'abbé DE), ecclésiastique français, né à Bourg vers 1750, mort peu après 1830. Il fut grand vicaire de M. de Conzié, archevêque de Tours, qu'il suivit dans l'émigration. A Londres, il fut attaché à la chancellerie du comte d'Artois, depuis Charles X, et ce fut dans cette ville qu'il prononça les oraisons funèbres du duc d'Enghien, de l'abbé Edgeworth et de Marie-Joséphine-Louise de Savoie, femme de Louis XVIII. Lorsqu'il publia la première de ces oraisons, il y joignit une notice sur la vie du prince. A la Restauration, il fut nommé aumônier du roi; mais ses infirmités l'obligèrent à donner sa démission; cependant, il conserva le titre d'aumônier honoraire. On a de lui un recueil d'*Oraisons funèbres* (Paris, 1824, in-80).

BOUVERET s. m. (bou-ve-rè — dim. de *bouvreuil*). Ornith. Espèce de bouvreuil d'Europe.

BOUVERIE s. f. (bou-ve-ri — du lat. *bos, bovis*, bœuf). Econ. rur. Etable à bœufs; se dit principalement des étables qui sont dans les environs des marchés publics.

— A signifié Métier de bouvier.

— *Encycl.* On appelle *bouverie* l'habitation du bœuf, et vacherie celle de la vache. Ces étables doivent être placées, relativement au corps de la ferme, aux magasins à fourrages, à la fosse au fumier, de manière à faciliter les travaux et la surveillance. Il importe aussi qu'elles soient dans un lieu sain, bien orientées, afin d'éviter les vents nuisibles, et, selon les pays, l'humidité, les fortes chaleurs ou les grands froids. Tous les animaux ont besoin d'une quantité d'air relative au poids et à la nature des aliments qu'ils consomment. Ceux qui se nourrissent de fourrages secs usent plus d'oxygène que ceux qui mangent des substances aqueuses, des racines et de l'herbe. Les carnivores qui vivent de corps gras absorbent plus d'air que les herbivores. Réciproquement, plus les animaux inspirent d'oxygène, plus ils mangent et plus ils recherchent les substances fortement alibiles. Aussi, les animaux placés dans un air pur et froid consomment plus d'aliments que ceux qui sont placés dans un milieu chaud et humide. Dans le premier cas, ils brûlent plus de nourriture pour reproduire la chaleur qu'ils perdent, de sorte que s'ils ne sont pas mieux nourris, ils donnent moins de lait, s'engraissent moins rapidement, quelquefois même ils maigrissent. Par conséquent, les bêtes de rente, que l'on engraisse ou que l'on entretient pour le lait, doivent être placées dans des étables chaudes, propres, mais peu aérées; l'air, moins riche en oxygène, brûle dans le poulmon une quantité moindre de carbone et d'hydrogène, et ces éléments se fixent dans le corps sous forme de graisse, ou produisent du lait. C'est pourquoi, malgré les recommandations des hommes de science, les éleveurs persistent à loger leurs animaux dans des espaces étroits et peu aérés. Mais si, pour les animaux de rente, il est avantageux que l'air contienne plus d'humidité et peut-être un peu moins d'oxygène que l'air libre, il ne doit jamais renfermer de corps fétides, putrides, ni un excès d'acide carbonique. L'habileté du nourrisseur consiste à combiner l'aération avec la nourriture qu'il donne à ses animaux, de manière à retirer de son établissement le plus grand pro-

duit possible. Mais une atmosphère chaude et humide, favorable aux bêtes de rente, est très-nuisible aux animaux de travail et aux élèves. Un grand nombre de maladies sur les animaux de travail sont dues à l'habitude de les faire passer subitement d'un air pur et chaud à un froid de 10° et 12°. Pour donner une bonne constitution aux élèves, pour favoriser le développement régulier de tous leurs tissus, on doit leur faire respirer un bon air. Il est difficile de déterminer l'activité de l'aération dans les *bouveries*, qui doit varier selon la destination des ruminants. Mais ils n'ont jamais besoin de vastes étables aérées et sèches, puisque, dans aucun cas, ils ne font des travaux qui exigent autant de force que ceux que les chevaux exécutent. Dans les étables, on compte par bœuf de 1 m. à 1 m. 30 de largeur, sur une longueur de 2 m. 20 à 2 m. 60 pour l'espace réservé pour les animaux, de 0 m. 50 à 0 m. 80 pour la crèche, et de 1 m. à 1 m. 50 pour le passage, qui doit rester libre. Il faut à une étable simple une largeur de 4 m. 50 environ, et pour une étable double, c'est-à-dire avec deux rangs d'animaux, 8 m. La hauteur des étables sera de 2 m. 50 à 3 m. au moins; quant aux ouvertures, la porte aura de 1 m. 40 à 1 m. 50. Elle sera fermée par deux vantaux, partagés chacun en deux parties, dont la supérieure reste ouverte pendant l'été. Les fenêtres de 70 à 80 cent. carrés sont les plus avantageuses. En été, on les garnit de paillassons ou de châssis portant des canevas pour arrêter les insectes et pour produire une demi-obscurité, tout en laissant renouveler l'air. Indépendamment des fenêtres, si la *bouverie* est grande, on pratique près du sol des ouvertures (barbacanes), et une cheminée d'appel afin d'activer la ventilation. Le sol des *bouveries* doit être non glissant, imperméable et uni, et très-légèrement en pente. Les urines s'écoulent dans une fosse à purin ouverte et placée au dehors de l'étable. Les râteliers des *bouveries* doivent avoir les barreaux écartés de 0 m. 10 à 0 m. 11, et plutôt verticaux qu'inclinés. Pour les animaux que l'on veut engraisser, on peut remplacer les râteliers par des crèches, qui doivent être basses, peu profondes; le bord supérieur doit être à 0 m. 40 ou 0 m. 45 du sol. Dans les *bouveries* doubles, les deux mangeoires peuvent être placées au milieu, de manière que chaque rang d'animaux ait la croupe tournée vers le mur correspondant. On laisse entre les deux mangeoires un espace de 2 m. environ, qui sert de corridor, d'entrepôt pour les fourrages.

BOUVERIE (Edouard-Pleydell), homme politique anglais, né en 1818, fils du troisième comte de Radnor, qui a constamment réclaté, dans le cours de sa carrière parlementaire, l'adoption des réformes libérales. Elevé aux écoles d'Harrow et à Cambridge, Edouard Bouverie fut envoyé à la Chambre des communes en 1844, par le bourg de Kilmarnock (Ecosse), et suivit la ligne politique de son père. Dans le cabinet Russell (1850-1852), il devint sous-secrétaire d'Etat au département de l'intérieur. Son aptitude aux affaires le fit nommer ensuite président des comités de la chambre des Communes, poste qu'il occupa honorablement de 1853 à 1855. De 1855 à 1858, il remplit les fonctions de président de l'Assistance publique (bureau des pauvres), et devint membre du conseil privé de la couronne (conseil d'Etat). En 1859, lord Palmerston le nomma second commissaire des dotations ecclésiastiques. Il siège toujours au parlement.

BOUVERIN s. m. (bou-ve-rain — du lat. *bos, bovis*, bœuf). Econ. rur. Etable à bœufs.

BOUVERON s. m. (bou-ve-ron — rad. *bouvreuil*). Ornith. Espèce de bouvreuil d'Afrique. || On dit aussi *BOUVRON*.

BOUVET s. m. (bou-vè — étym. inconnue; sans doute du nom de l'inventeur). Techn. Rabot dont se servent les menuisiers et les charpentiers pour faire les rainures et les languettes au moyen desquelles on assemble les planches pour en faire des panneaux. || *Bouvet mâle*, Celui qui sert à pousser la languette. || *Bouvet femelle*, Celui avec lequel on pousse la rainure. || *Bouvet brisé*, Celui qui fait à la fois plusieurs rainures sur une même planche. || *Bouvet à fourchement*, Celui qui produit à la fois une rainure et une languette. || On donne encore différents noms aux bœufs, selon la nature de leur travail, qui revient toujours, cependant, à des rainures ou à des languettes : *Bouvet à dégorger*, *Bouvet à embrasser*, *Bouvet à nois*, etc. || *Tircur de bouvet*, Ouvrier qui travaille au parquet, et fait au bouvet des languettes et rainures. || *Tirer le bouvet*, Dans le langage des menuisiers, Traîner une voiture dans les rues.

BOUVET (Joachim), jésuite et missionnaire français, né au Mans vers 1660, mort à Pékin en 1732, fut un des six missionnaires mathématiciens que Louis XIV envoya en Chine (1685), autant dans les intérêts de la science que dans ceux de la religion. Il enseigna les mathématiques à l'empereur Kang-Hi, travailla à la grande carte de l'empire, envoya en France beaucoup d'ouvrages chinois, et peut être considéré, avec le P. Gerbillon, comme l'un des fondateurs de la mission française de Pékin. On a de lui diverses *Relations* de ses missions et un *Etat présent de la Chine* (1697), suite de dessins qui furent gravés par Giffart.

BOUVET (François-Joseph, baron), amiral, né à Lorient en 1753, mort en 1832. Il montra

quelque capacité dans les premières guerres de la Révolution, reçut le commandement en second de la flotte destinée à l'expédition d'Irlande et resta chargé de la direction, lorsque la tempête eut séparé de l'escadre les vaisseaux qui portaient l'amiral et le général Hoche. Assailli lui-même par le mauvais temps, il ne put opérer le débarquement, fut rendu responsable de cet insuccès, et privé de son grade, qu'il ne recouvra que sous le consulat.

BOUVET (Pierre-François-Henri-Etienne), marin français, né à l'île Bourbon en 1775. Il fit ses premières armes sous le commandement de son père, qui était capitaine de vaisseau, signala son courage dans plusieurs actions d'éclat contre les Anglais, et fut nommé contre-amiral en 1822. Il a publié, en 1840, le *Récit de ses campagnes*.

BOUVET (François-Joseph-Francoise), homme politique et publiciste, né à Vieux-d'Izenave (Ain) en 1799. Il s'est fait connaître sous le règne de Louis-Philippe par un assez grand nombre de publications politiques et philosophiques, empreintes d'un sentiment démocratique très-chaleureux et d'un esprit humanitaire fort respectable, mais parfois un peu chimérique. Apôtre de la paix universelle, il réclamait, soit dans ses brochures ou ses articles de revues, soit dans le *Réveil de l'Ain*, journal dont il était le fondateur, l'établissement d'un congrès universel et perpétuel, dont l'arbitrage terminerait pacifiquement les différends des peuples et des rois, qui se tranchent ordinairement par le glaive. Ces rêveries honnêtes, des idées non moins patriarcales sur la conciliation des partis, toutes les inspirations enfin d'un cœur plein de mansuétude et d'une philosophie douce et tolérante, faisaient de M. Francoise Bouvet une sorte d'abbé de Saint-Pierre républicain, et l'une des physionomies les plus sympathiques et les plus originales de l'école démocratique. Après la révolution de Février, il fut nommé par son département représentant à la Constituante, puis à la Législative, où il siégea constamment à la gauche républicaine. Son idée d'un congrès européen, qui, d'ailleurs, avait déjà été émise par d'autres publicistes, et qu'il reproduisit lors des complications qui précéderent la guerre de Crimée, a été adoptée par beaucoup d'esprits distingués. Mais elle est demeurée d'une application si difficile, dans l'état actuel de la civilisation, que l'empereur Napoléon III, malgré le prestige et l'autorité de sa puissance et de son nom, l'a inutilement proposée à l'Europe en 1863. Après avoir vécu plusieurs années dans la retraite, M. Francoise Bouvet a accepté du gouvernement impérial la place de consul de France à Moscou. Ses principaux écrits sont : *Loisirs de la solitude ou Poésies et nouvelles* (Paris, 1828); *République et monarchie* (Paris, 1832); *Du principe de l'autorité en France et de la limite des pouvoirs* (Paris, 1839); *Le catholicisme, du protestantisme et de la philosophie en France* (1840); *Du rôle de la France dans la question d'Orient*; *Congrès universel et perpétuel à Constantinople* (1840); *les Ultramontains et les gallicans devant la nation ou Nécessité pour la France de se séparer de Rome* (1845); *De la confession et du célibat des prêtres* (1845), etc.

BOUVET DE CRESSÉ (Aug.-Jean-Baptiste), marin et littérateur, né à Provins en 1772, mort en 1839. Il quitta le service de mer, où il laissa les plus honorables souvenirs, fonda une maison d'éducation et publia un très-grand nombre d'écrits médiocres, romans, poésies, travaux d'histoire, dont aucun ne lui a survécu. Nous nous bornerons à citer : *Précis des victoires et conquêtes des Français dans les deux mondes* (Paris, 1823, 2 vol.); *Panorama historique de l'univers* (Paris, 1824); *Histoire de la marine de tous les peuples depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours* (1824); *Résumé de l'histoire des papes* (1826); *Précis de l'histoire générale des jésuites* (Paris, 1826).

BOUVET DE LOZIER (Hyacinthe), général français, né à Paris en 1769, mort à Fontainebleau en 1825, des suites d'un duel. Il entra fort jeune au service, suivit les princes dans l'émigration, fit avec eux les campagnes contre la France, et se jeta en Vendée après la dissolution de l'armée de Condé. Arrêté comme complice de Cadoudal, il chercha à s'ôter la vie, fit des aveux qui compromirent Moreau, fut condamné à mort, mais vit sa peine commuée, et subit quatre années de détention, à la suite desquelles il fut déporté. En 1814, Louis XVIII le nomma maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis et commandant de l'île Bourbon. Pendant les Cent-Jours, il refusa de reconnaître Napoléon et continua d'administrer la colonie au nom du roi. On a de lui un *Mémoire sur son administration de l'île Bourbon* (Paris, 1819).

BOUVETTE s. f. (bou-vè-te). Hortie. Variété de raisin.

BOUVIER, *ière* s. (bou-vié, iè-re — du lat. *bos, bovis*, bœuf). Celui, celle qui garde ou conduit les bœufs : *Un bouvier vigilant. Un grand a deux jambes, ainsi qu'un bouvier, et n'a qu'un ventre non plus que lui.* (J.-J. Rouss.) *Chaque bouvier porte sa nourriture et celle de ses bœufs.* (A. Hugo.) *Je rencontrai dans les champs un bouvier qui conduisait son troupeau à la foire de Linages.* (E. Sue.) *Ce n'était, dans l'origine, qu'un groupe d'étables où les bouviers et les chevriers du canton*